

**Administration Communale de Steinfort  
A l'attention de Monsieur le Bourgmestre et  
Madame, Messieurs les Echevins  
B.P. 42  
L-8401 Steinfort**

Steinfort, le 19 octobre 2015

Lettre ouverte au Collège de Monsieur le Bourgmestre et Madame, Messieurs les Echevins de la Commune de Steinfort

**CONCERNE : OPPOSITION A L'INSTALLATION DE CONTAINER DANS  
LA COMMUNE DE STEINFORT**

Monsieur le Bourgmestre,  
Madame, Messieurs les Echevins,

Nous nous permettons de vous adresser la présente en tant que président et membres du Conseil d'administration de l'association sans but lucratif BIERGERINITIATIV « KEEN CONTAINERDUERF AM DUERF » a.s.b.l.

Les membres de notre association et les soussignés souhaitent vous faire part de notre opposition aux projets élaborés par les autorités gouvernementales et ministérielles compétentes avec l'aide et le soutien de votre collège échevinal et, semble-t-il, du Conseil Communal dans son ensemble.

Lesdits projets concernent les lieux dits « An der Griecht », « Schleekebësch », « Atertunn » et « Park & Ride Steinfort », et englobent un « village » container primo arrivants sur un site appartenant à l'Etat du Grand Duché de Luxembourg. Ces projets seront complétés, d'après nos informations, par une extension du Park & Ride Steinfort.

Tous ces projets sont totalement inadaptés aux prédits sites et auront des répercussions désastreuses tant sur l'habitat naturel, botanique et animalier, ainsi que sur la qualité de vie et les droits fondamentaux des riverains et habitants de la Commune de Steinfort.

Notre association s'efforcera de développer, tant dans ce courrier que postérieurement, les arguments factuels et juridiques, afin de convaincre votre administration et les autorités gouvernementales et ministérielles compétentes du mal fondé de vos projets sur lesdits sites.

Nous commencerons à ce faire dans le présent courrier, et nous espérons avoir l'occasion de pouvoir vous exposer nos arguments dans les prochaines semaines, lors des entretiens que votre administration et les autres autorités compétentes voudront bien nous accorder.

En premier lieu, nous tenons à vous assurer que notre association est bien consciente de la nécessité et du devoir de venir en aide aux personnes fuyant les zones actuellement en guerre.

Nous prenons néanmoins la respectueuse liberté de vous signaler que lesdits sites sélectionnés par les autorités gouvernementales et ministérielles compétentes en collaboration avec l'OLAI (Office Luxembourgeois de l'Accueil et de l'Intégration) sont totalement inadaptés à une telle structure d'accueil plus proche d'un « camp » voire d'un véritable « ghetto » que d'une entité d'intégration.

Steinfort a toujours eu une culture d'intégration, et les habitants et les entreprises de notre Commune ont toujours accueilli les gens arrivant de tous les coins d'Europe voire d'autres parties du monde.

Vous verrez parmi nos membres des personnes vivant sur le territoire de notre Commune depuis des générations, et qui ont personnellement contribué à forger cette culture d'accueil et d'intégration.

Ces personnes, pour plusieurs titulaires ou anciens titulaires d'entreprises locales, pourront vous témoigner comment cette intégration a été faite de façon douce et proportionnée et surtout adaptée à notre localité et à notre commune.

Or, dans le projet du gouvernement, il n'y a aucune intégration des néo-arrivants dans notre communauté locale.

Il s'agit juste pour le gouvernement d'établir un « centre de tri » en enfermant des personnes de cultures, de religions et de langues différentes, souvent ennemies dans leur propre pays, dans des structures réduites, sans aucun engagement ferme et définitif sur le nombre de personnes devant y être cloîtrées et confinées.

Seul le chiffre du nombre de containers – au minimum 600 containers sur une surface d'environ 160 ares – pourrait être orientatif sur l'ampleur du projet gouvernemental.

Le nombre de 300 personnes qui nous a été communiqué initialement par Monsieur le Ministre Kersch et mentionné dans la presse et dans la première réunion avec le Conseil Communal n'est que « poudre aux yeux » pour faire « avaler la pilule ».

Comment imaginer 300 personnes dans 600 containers – chiffres confirmés par le ministre Kersch dans la réunion publique ? Mettrait-on une demi-personne par container ?

Le nombre initial de 600 containers laisse plutôt présager la venue de 600 familles avec en moyenne 2 à 4 personnes par famille, soit entre 1.200 et 2.400 personnes.

Le ministre et l'OLAI ont d'ailleurs confirmé n'avoir aucune idée sur l'ampleur réelle des flux migratoires, de sorte qu'exiger des chiffres fixes comme vous essayez de le faire, relève de l'illusoire.

Il en va de même de l'idée de constituer un « nouveau quartier de Steinfort » comme l'appelait de ses vœux pieux l'un de vos conseillers communaux.

D'ailleurs, ce « village de containers » qui peut être qualifié de « centre de tri », échappera totalement au contrôle des autorités communales, et sera placé sous la haute autorité de l'OLAI.

Les personnes y seront entassées pêle-mêle sans distinction de leur nationalité (Syriens, Afghans, Africains), leur religion (musulmans-alaouites-shiites-sunnites, chrétiens, coptes et catholiques d'orient) ou leurs sensibilités ou leurs spécificités culturelles, et ce uniquement le temps que leur procédure de demande d'asile soit accomplie. Tous seront « logés » dans des containers, n'ayant que 15 m<sup>2</sup> de dimension. Des gens représentant des factions souvent ennemies et ayant des sensibilités religieuses et culturelles différentes, étant parfois à l'origine de leurs conflits seront amenés à être clôturés dans un espace extrêmement confiné, ce qui ne manquera pas d'engendrer des tensions déjà existantes. Tous les conflits planétaires sur un peu plus de 100 ares dans une petite localité de frontière !

Ils seront surveillés par des gardes et enfermés par de hautes clôtures dans le « camp » illuminé jour et nuit par des lumières dignes d'un stade de football, au grand dam des personnes y résidant, des riverains et de la nature. Ce genre de pollution lumineuse est connu pour avoir des conséquences néfastes pour la santé qui peuvent inclure des troubles de sommeil et du rythme circadien; et a été lié au cancer et à l'obésité. Les conséquences pour les biotopes seront encore plus drastiques. Les insectes nocturnes et pollinisateurs seront éliminés perturbant les chaînes alimentaires dont ils forment la base. Les oiseaux migrateurs qui passent

régulièrement au-dessus de Steinfort, se posant dans les prairies autour du Schleekebësch seront gênés et désorientés. Les oiseaux locaux comme le merle noir et la mésange bleue pourraient voir leur comportement et leur reproduction modifiés par la pollution lumineuse.

Les enfants de ces familles de fugitifs des zones de guerre étrangers à notre culture et à nos mœurs ne fréquenteront nullement notre école fondamentale, les adultes désœuvrés et légitimement frustrés resteront confinés dans leurs containers ou risquent de semer discorde et désordre dans les rues et espaces publics dans notre charmante petite localité.

Il est insensé de sérieusement envisager d'accepter l'implantation d'une telle structure regroupant 600 containers pouvant accueillir plutôt 2.400 personnes que les 300 annoncées, au centre d'un village d'à peine 3.000 âmes. Nos autorités auraient-elles perdu tout sens des proportions et de la proportionnalité ?

Les expériences allemandes relatées par la presse (et les soussignés se réfèrent à une presse sérieuse suivant dossier de presse en annexe) devraient vous sensibiliser à suffisance de cause sur les problématiques réelles qui s'abattent sur vos administrés.

Il ne nous est difficilement compréhensible que votre administration se laisse ainsi « manipuler » par des autorités gouvernementales manifestement dépassées et sans aucune expérience réelle et sérieuse du terrain.

La politique gouvernementale des responsables nationaux grisés par une présidence du Conseil de l'Union Européenne leur faisant oublier la taille du pays et ses limites géographiques et humaines ne devrait pas faire oublier à nos élus locaux qu'ils ont été élus pour assurer le bien-être des habitants de notre commune.

L'incapacité de nos autorités nationales à créer des structures d'accueil adaptées, en des lieux adaptés dans des conditions dignes et humaines, pour les personnes venant chercher de l'aide ne devrait pas devoir se jouer sur le dos des réfugiés et des riverains.

La structure telle que prévue nous paraît disproportionnée tant d'un point de vue humanitaire qu'environnementale. Elle est inadaptée sur un site qui, outre à se trouver dans une zone habitée et d'activités, va détruire une habitation naturelle, historique et ludique dans son ensemble.

La structure est prévue à Steinfort et destinée à un même nombre « hypothétique » de personnes que ceux de Diekirch et de Mamer mais sur un terrain infiniment plus exigu que les deux autres terrains (celui de Diekirch étant deux fois et demi plus grand !), situés tous deux hors des localités (Diekirch étant une ville de 6.728 habitants (2015)) et pour Diekirch, à proximité de l'entièreté du corps de l'armée grand-ducale !

Le projet est architecturalement et urbanistiquement « énorme ». Il constitue un non-sens démographique et est contraire aux intérêts des riverains et des habitants, tant d'un point de vue de leur qualité de vie que de leurs droits fondamentaux et de leur sécurité.

Nous vous prions instamment de bien vouloir assumer vos rôles de bourgmestre respectivement d'élus locaux en défendant les intérêts des habitants de la commune et en répondant à leurs préoccupations légitimes.

Nous nous efforcerons dans le présent courrier et dans nos échanges ultérieurs d'exposer les arguments de notre association et de ses membres, et à vous exposer pourquoi le site choisi par les autorités gouvernementales et ministérielles (ci-après les autorités) nous paraît inadapté.

### **1) D'un point de vue écologique**

Le site choisi par les autorités se situe en marge d'un habitat de vie de chauve-souris, d'oiseaux, chevreuils, vers luisants et d'autres espèces animalières protégées (oiseaux rares) et en marge d'une forêt protégée recueillant des espèces rares.

Ainsi, l'ancien passage sous-terrain passant sous les rails de la voie ferrée de Steinfort constitue un habitat pour des espèces rares de chauve-souris.

Ces animaux protégés par le règlement grand-ducal du 9 janvier 2009 concernant la protection intégrale et partielle de certaines espèces animales de la faune sauvage s'impose au législateur et au pouvoir exécutif national et local.

Certains de nos membres ont clairement eu le sentiment que Monsieur le Ministre de l'Intérieur prend dans le présent cas, cette protection très à la légère quand, à l'occasion d'un Conseil Communal public, Madame l'Echevin Houllard lui a soulevé la question pertinente de cet habitat et de la protection de cette espèce.

Ceci ne nous semble pas être la bonne méthode d' »aborder » la question légitime de la protection d'une espèce en voie d'extinction.

Notre association veillera au respect de la réglementation en vigueur.

Par ailleurs les chauves-souris ne sont pas la seule espèce protégée en voie d'extinction dont l'habitat risque d'être détruit respectivement gravement mis en péril.

Diverses espèces rares d'oiseaux sont également présentes sur le site dont l'héron cendré, le rougequeue à front blanc, le moineau domestique et le bruant jaune, tous oiseaux de catégorie 4 de la liste Rouge des oiseaux nicheurs au Luxembourg.

L'aménagement de containers qui pourront avoir deux étages, les bruits acoustiques (voix, chants, débats, prières, etc.) forts et intenses de nuit risque de nuire gravement à l'habitat naturel des animaux.

Il en va de même des animaux du Schleekebësich qui risquent d'être dérangés par ces installations.

En ce qui concerne ce même Schleekebësich, l'arrivée massive de personnes sur ce site risque d'engendrer une destruction des plantes et fleurs particulièrement présentes (gaillet odorant, muguet, ...). Il en va de même des animaux de la forêt (chevreuils et autre gibier, hibou, renards, etc.).

La zone en question constitue un biotope spécial qui mérite une protection.

Nous osons également espérer que votre administration veillera à ce que la partie habitat « broussailles » ne soit pas détruite, puisque d'après la loi du 19 janvier 2004 sur la -Protection de la nature et des ressources naturelles, l'article 17 prévoit l'interdiction de « détruire les biotopes ... tels que les broussailles ».

Nous demandons également formellement à votre administration de faire ajouter l'entièreté desdits sites sur la liste des zones spéciales de conservation (voir NATURA 2000 - Directive Habitats - ZSC - Zones spéciales de conservation).

En tout état de cause, une étude d'impact écologique sérieuse (« Impaktstudie ») devra être menée dans le cadre des autorisations que votre administration souhaiterait délivrer.

Les législations européenne et nationale de protection de la nature devront être respectées tant dans leur lettre que dans leur esprit.

**2) D'un point de vue démographique, architectural, urbanistique et de police**

Nous avons eu l'occasion de vous exposer ci-avant que d'un point de vue démographique, notre association estime que le projet proposé ne permettra en aucun cas d'intégrer les personnes néo-arrivants dans notre localité. Tel n'est par ailleurs pas le but recherché par les autorités.

Celles-ci, au lieu de rechercher une intégration douce et réelle en offrant à un nombre raisonnable de personnes d'être accueillies immédiatement dans des appartements et studios disponibles, cherchent, pour des raisons relevant de la pure commodité et de vagues arguments budgétaires, à imposer un « centre de tri » où les personnes resteront en moyenne 12 à 15 mois, clôturé dans 15 m<sup>2</sup> avec des centaines d'autres personnes, et sans aucun contact réel avec la population locale.

Les quelques initiatives imaginées par de bonnes âmes, dont de nos élus, visant à faire des activités isolées seront bloquées par l'OLAI qui ne souhaite pas que ces gens s'intègrent à Steinfort, puisque du « centre de tri », elles seront « dispatchées » vers des destinations inconnues, peut-être au Luxembourg.

Au lieu de tenter d'exposer à un petit village accueillant plusieurs centaines voire un millier de personnes que l'OLAI souhaite « pré-intégrer », « à sa sauce », ne serait-il pas préférable d'accueillir quelques dizaines de personnes dans des appartements libres et permettre à des Steinfortois ayant une expérience centenaire de l'intégration d'assurer une intégration réelle.

La seule réponse possible serait-elle que sous la pression de vouloir donner le bon exemple, la présidence luxembourgeoise a oublié combien le pays est petit en acceptant des quotas de personnes à accueillir impossible à tenir?

Nous nous verrions alors vite confrontés aux limites géographiques et démographiques du micro-Etat que nous sommes.

Il nous semble d'ores et déjà acquis que notre commune et ses habitants ne pourront faire aucune intégration de gens qui ne resteront pas chez nous et qui seront au fur et à mesure remplacés par d'autres néo-arrivants.

Cette concentration sur un espace aussi exigü de gens traumatisés, de culture et de langue très différentes ne permettra pas à ces gens de se sentir chez eux.

La conséquence sera des risques de désordre, d'émeutes voire de révoltes et en tout cas d'insécurité.

Une « ghettoisation » est dès lors inéluctable.

Ceci ne peut pas être le but recherché par votre administration.

La création d'un tel « ghetto » se composant d'une population précaire et hétéroclite et in fine frustrée par les lenteurs administratives du traitement de leurs demandes d'asile et les contraintes d'une vie de camp doit forcément engendrer d'énormes problèmes de sécurité, et ce au beau milieu d'une localité de  $\pm$  3.000 habitants. Pourquoi ne pas prévoir des structures dans de grandes villes du pays beaucoup plus à même d'absorber démographiquement un nombre important de néo-arrivants.

Les autorités ont-elles considéré que la « frontière belge » se trouve à quelques mètres à peine dudit site, et que les personnes dont la procédure d'asile aurait été refusée risquent de se déplacer, même à pied, en Belgique, et échapper rapidement, dans un contexte européen de frontières ouvertes au contrôle de nos autorités ? Il en va de même d'éventuels malfaiteurs, agitateurs ou terroristes « en herbe » qui peuvent se « cacher » dans cette foule de gens.

Avez-vous évalué ce risque sécuritaire ? Comment le résoudre avec quelques policiers et des vigiles sans moyens réels ?

- D'un point de vue architectural et urbanistique, ces projets posent de grands problèmes.

Outre l'aspect de la décontamination nécessaire et obligatoire du site qui dans le temps accueillait jusque 10 rails de la ligne Attert et de la voie ferrée vers Kleinbettingen, il n'existe aucune infrastructure sur ledit site.

Il est d'ailleurs plus que probable que l'unique canal d'évacuation des eaux usées de la route d'Arlon ne sera pas suffisamment large.

A cela s'ajoute un problème d'évacuation des eaux pluviales. Par temps de fortes pluies (malheureusement fréquentes dans notre pays), les terrains avoisinants et de la rue de Kleinbettingen risquent d'être constamment inondés.

- En ce qui concerne l'architecture, ces containers sont contraires à toute règle urbanistique, surtout en si grand nombre (600 au moins !).

Par delà, toute la zone « An der Griecht », « Schleekebësch », « Atertunn » et « Park & Ride Steinfort » va être complètement défigurée. Aucun de vos administrés ne souhaite vivre dans un cadre pareil !



Il vous appartient de faire respecter la réglementation en la matière !

- Le site est trop proche d'un bois facilement inflammable. L'existence d'une telle infrastructure ne permettra pas de garantir un accès suffisant aux pompiers en cas d'incendie. La présence trop rapprochée du bois pourra en cas de vents intenses, de plus en plus fréquents, causer des dommages aux containers et aux personnes y vivant.
- Concernant le problème sécuritaire, en cas de rixes ou d'émeutes prévisibles, les forces de police existantes, même si elles devraient être maintenues, sont insuffisantes. Ceci créera un sentiment d'insécurité dans la population et présente un risque sécuritaire réel que vous ne sauriez ignorer ou sous-estimer. Nombre de commerces de Steinfort s'inquiètent pour leur chiffre d'affaires vu que les clients ont exprimés d'ores et déjà des inquiétudes pour se garer ou retrouver leur véhicule vandalisé. En Allemagne, ces inquiétudes se sont traduites par une baisse jusqu'à 70% du chiffre d'affaire pour les commerces localisés proche des camps de réfugiés.
- En ce qui concerne les problèmes liés à l'expression religieuse de certains néo-arrivants se poseront des problèmes inédits dans notre commune. Vous ne pourrez pas empêcher les néo-arrivants musulmans d'exercer leurs rites.

Pour les personnes d'obédience musulmane, ceci veut dire prier le cas échéant en groupe cinq fois par jour et en présence d'un imam vers La Mecque. Entendez-vous construire une mosquée ? Si oui, où ? Sur le site du village ? Quid de trois lieux de culte distincts pour chiites, sunnites et alaouites, donc trois lieux de culte pour les pratiquants musulmans ?

Si vous n'entendez pas ériger de mosquée ou de Centre Culturel islamique, prévoyez-vous que ces gens prient à ciel ouvert ? Quid des dérangements éventuels acoustiques ressentis par une partie de la population ? Plusieurs centaines de personnes ?

Ou pensez-vous les faire acheminer vers Mamer cinq fois par jour où le Centre Culturel déjà trop exigü à l'heure actuelle devra accueillir les néo-arrivants outre ceux de Steinfort, ceux présents sur le site de Mamer et peut-être ceux d'autres sites ?

En ce qui concerne le port des « bourkas », qui n'est qu'un des problèmes, comment entendez-vous légiférer ?

Ce ne sont que quelques-uns des problèmes qui se présenteront à vous.

Il est illusoire que vous-même ou Monsieur le Ministre Kersch ne puissiez partant garantir une limite quant au nombre de personnes « accueillies » ou quant à la durée d'existence effective de ces infrastructures « provisoires ».

Comme il n'y a « que le provisoire qui dure », ces structures risquent dès lors de perdurer au-delà du terme initialement prévu, et nul ne saura nous garantir le contraire.

Vous-même ou votre successeur en poste après les prochaines élections communales, qui auront lieu dans un an et demi, risquerez dès lors d'imposer à votre population pour une durée dépassant très largement votre mandat actuel un énorme problème qui ne fera que grandir avec le temps.

Ne pensez-vous pas qu'un referendum local pourrait vous montrer si votre population est réellement prête à affronter de tels problèmes que vous envisagez de lui imposer ou à tolérer ce qu'on lui impose. A défaut, le « village des réfugiés » risquera de devenir la réalisation principale du Conseil communal actuel, et peut-être son testament politique !

Vous pouvez en tout cas compter sur notre association pour chercher positivement des alternatives douces pour la Commune de Steinfort, et à inspirer un respect de toutes les législations existantes.

Nous ne voyons pas en effet comment une petite commune comme la nôtre pourrait « digérer » un « village container » d'une telle importance de plus sur un site totalement inadapté.

Vous ne sauriez accepter que vos administrés supportent sur leurs frêles épaules un engagement démesuré contracté par une politique nationale voulant se profiler au niveau européen en contractant des engagements au-dessus des moyens démographiques et géographiques du pays.

Au-delà de ces considérations d'ordre plus général, les membres de notre association souhaitent vous rendre attentif à certaines considérations relevant des droits constitutionnels et civils, et qui sont allègrement bafoués par le projet des autorités qui ne tient nullement compte des attentes légitimes de vos administrés et de leurs droits individuels et constitutionnels.

Il nous est incompréhensible que votre administration accepte, sans rechigner un tel projet démesuré et disproportionné, alors que les bourgmestres de communes beaucoup plus grandes (tel qu'Esch/Alzette, deuxième ville du pays de par sa surface et le nombre d'habitants), combattent vaillamment toutes vellétés gouvernementales d'établir un quelconque « village container » sur le territoire de leurs communes.

**BIERGERINITIATIV « KEEN CONTAINERDUERF AM DUERF » a.s.b.l.**

**Siège social : 60, rue de Kleinbettingen – L-8436 Steinfort**

---

Nous aurons certainement l'occasion de vous exposer plus en détail notre proposition, et nous vous demandons de bien vouloir intégrer les oppositions ci-dessus dans le cadre des observations que vous êtes tenues de faire aux autorités étatiques compétentes dans le cadre des procédures en cours.

Nous vous prions de bien vouloir réserver une suite à la présente, si possible dans un délai de quinzaine.

Recevez, Monsieur le Bourgmestre, Madame, Messieurs les Echevins, l'expression de nos sentiments distingués.

Suivent les signatures.